



BOURSE AVENTURE 2019 VILLE DE CHAMONIX-MONT-BLANC

Qu'est-ce que la Bourse Aventure?

La Bourse aventure a été créée par la mairie de Chamonix-Mont-Blanc. Elle a pour objectif d'accompagner et de valoriser les initiatives et les projets de jeunes chamoniards dans les domaines sportif, culturel, environnemental, humanitaire... Aventure humaine, aventure vécue, à la rencontre de territoires et de peuples, en France ou à l'étranger. L'aide de la collectivité se concrétise par des conseils au montage de projet et une aide financière.

A qui s'adresse la bourse aventure?

Les porteurs de projets doivent remplir les critères suivants:

- Etre âgé de moins de 30 ans
- Etre domicilié à Chamonix-Mont-Blanc

Critères de fond du projet

-Le projet doit être original (il doit être une aventure, une aventure «sur mesure») fondé sur un défi sportif ou une expédition, une action culturelle, une mission écologique ou scientifique, un projet d'aide humanitaire ou médicale... La commission d'attribution de la bourse attache une importance toute particulière à l'originalité du projet, à la dimension humaine (le projet devra nécessairement comporter une rencontre avec les populations locales), à la recherche de solutions innovantes développées en matière de protection de l'environnement, d'intégration sociale, de développement économique ou d'aménagement du territoire.

-Le choix d'un territoire de montagne (en lien ou non avec Chamonix-Mont-Blanc), d'un site naturel ou culturel emblématique sont des plus indéniables.

-Sont particulièrement étudiés, par ailleurs, par la commission d'attribution de la bourse, les impacts des projets présentés, sur l'environnement naturel et culturel des sites visités (moyens de transport utilisés, énergies employées, gestion des déchets...)

-Le projet doit prévoir des actions de médiation avant, pendant et après le projet, en partenariat avec la collectivité chamoniarde, une association locale, une école :

faire vivre le projet au moment où il se déroule (envoi de textes et photos, lien avec scolaires par exemple).

-Les porteurs du projet devront rendre compte du projet une fois achevé (restitution aux élus, soirée bilan proposée au grand public, point presse...).

Contenu du dossier

Le dossier de candidature doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

-Une présentation très détaillée de l'action concrète entreprise.

-Des informations précises sur les porteurs du projet (identité, parcours, contacts)

-Un budget précis contenant l'ensemble des coûts et les éventuelles recettes, faisant apparaître les participations, les financements privés ou publics.

-Un plan de communication complet faisant l'inventaire des différents outils employés pour faire connaître le projet.

Comment participer à la Bourse aventure?

Vous pouvez adresser votre dossier de candidature avant le 31 mars 2019

Par courrier postal:

Mairie de Chamonix

Bourse aventure/Commission Développement Local

Jean-Marc Milhomme

BP 89

74 402 Chamonix Mont-Blanc Cedex

Par mail : dircom@chamonix.fr

La sélection des dossiers se fait, selon les critères présentés ci-dessus, par la Commission Développement Local.

Plusieurs projets peuvent être éligibles chaque année.

Chamonix-Mont-Blanc, janvier 2019